



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017

CONVOCATION DU 24 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 21H40 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15 + 3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT	Mme Josiane ROTTIER	M. Jean-Pierre HARASSE
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER	M. Sylvère GIRAULT	Mme Gaëlle COTTEREAU
		M. Philippe PAPILLON	Mme Isabelle GELINEAU	M. Jean-Marc PAINÉAU
		M. Christian MONCHÂTRE	M. Eric TROCHON	M. Régis PASQUIER
		Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY	Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	
		Mme Anne-Marie DELOUBES	donne procuration à	M. Philippe PAPILLON
ABSENTE		M. Gérard AMESLON	donne procuration à	M. Jean-Marc PAINÉAU
		Mme COURONNE Geneviève	donne procuration à	M. Jean-Marie BOUCHÉ
		Mme Allison BOISLORET		

### Projet Ecoles 2017/2018

Avant l'ouverture de la séance, le Maire informe les conseillers que le Projet Ecoles est arrivé au stade de l'avant-projet définitif. Il a demandé au maître d'œuvre en charge du dossier, le Cabinet Scheubel Genty, de venir présenter cet avant-projet sur lequel le Conseil Municipal sera invité à délibérer lors de la séance.

M. Genty et Mme Scheubel présentent

- le plan d'ensemble du regroupement scolaire sur le site de la rue Montreuil et les aménagements extérieurs : nouveau parking, aménagement des cours et création d'un préau reliant les différents locaux, la création d'un chemin piétonnier entre le parking de l'école maternelle et le nouveau parking,
- le plan détaillé du nouveau bâtiment de l'école primaire, comprenant 4 classes avec sanitaires, bureau de la direction et salle des enseignants,
- le plan détaillé des réaménagements intérieurs de l'école maternelle et l'extension créée pour une classe,
- le plan détaillé du réaménagement de la cuisine scolaire et de son extension.

Le Maire remercie M. Genty et Mme Scheubel de leur présentation. Ceux-ci quittent la salle à 21h40.

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance à 21h40.

Est élu secrétaire de séance : M. GIRAULT Sylvère

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 3 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.  
- M. PASQUIER signale la présence de creux importants au niveau de la chaussée sur la route des Perrées.  
Le Maire prend note de la remarque.

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

### **Projet Ecoles 2017-2018**

L'Avant-Projet définitif a été présenté au Comité de Pilotage lors d'une réunion qui a eu lieu le lundi 24 Avril et il est donc soumis ce jour à la validation du conseil municipal.

Depuis le point fait lors de la dernière réunion du conseil municipal, nous avons pris la décision de maintenir les pistes d'économies que constituaient

-le fait de ne pas toucher à la salle de propreté de l'école maternelle (tout en créant un couloir de circulation pour accéder à la cour de l'école sans passer par cette salle).

-la modification du système de chauffage envisagé pour le nouveau bâtiment en retenant une solution de chauffage électrique par le sol.

Par contre, nous sommes revenus à une nouvelle école dotée de 4 classes considérant qu'il s'agit d'un investissement que nous faisons pour l'avenir et que les écoles d'aujourd'hui ont besoin de locaux annexes aux salles de classes pour la pratique des différentes activités.

Le dernier chiffrage présenté est de ce fait pour 15 lots d'un montant de 1.363.209€ HT (voir détail dans document dossier). Il ne comprend pas le coût du lot n° 1-Désamiantage de la partie démolie (le repérage amiante sera réalisé par l'APAVE dans quelques jours). Dans le dossier aussi, on trouvera une actualisation du planning des opérations.

Le Maire informe les conseillers qu'il va rencontrer le 9 mai prochain l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de tenter de conserver la 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle. En effet, le nombre prévisionnel d'inscriptions atteint 87 élèves à l'école maternelle à la rentrée 2017.

### **Vente de la parcelle ZT 375**

La partie de la parcelle de 170 m<sup>2</sup> environ située derrière la propriété de Mr et Mme Crétot va donc être achetée par les intéressés au prix de 8€ le m<sup>2</sup>. Lors du bornage effectué par le géomètre le 24 Avril, ils ont demandé que soit ajoutée une surface de 100 m<sup>2</sup> à leur acquisition.

Les 2.900 m<sup>2</sup> restants seront divisés en 2 parcelles dont il conviendra de fixer le prix de vente (au prix du terrain à bâtir) lors de la prochaine réunion.

### **Service de l'eau potable**

Le passage de relais de Veolia à la Saur a été effectif le 28 Avril, jour où une rupture de canalisation s'est produite route de Thorigné.

Les usagers vont recevoir un courrier les informant de ce changement et des numéros de téléphones utiles.

Ils sont par ailleurs en train de recevoir la dernière facture de Véolia au titre des consommations (réelles pour Septembre 2016-Février 2017, estimées pour Mars et Avril) jusqu'au 28 Avril et l'abonnement pour les mois de Mars et Avril.

La Saur enverra une facture en Juin pour l'abonnement relatif à la période Mai-Août.

Les factures reprendront ensuite leur périodicité habituelle avec une facture en Septembre relative à l'abonnement pour les 6 mois à venir et les consommations de Mai à Août.

Les factures de la Saur intégreront aussi la surtaxe assainissement pour les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif, la Saur transférant ensuite ce produit à Véolia qui continue à gérer ce réseau.

Suite à une question de M. PAPILLON et de Mme ASSE-ROTTIER sur le transfert prévu de personnel entre VEOLIA et la SAUR, M. TROCHON indique que la SAUR recherche 3 agents au niveau local ainsi qu'un chargé de clientèle. Il ajoute qu'à sa connaissance les agents de VEOLIA en place sur le secteur n'ont pas souhaité être transférés à la SAUR.

### **Problèmes de vitesse dans l'agglomération**

Nous sommes saisis de doléances récurrentes d'habitants à propos de comportements de vitesses excessives dans le village. Ces doléances concernent surtout la rue du Jeu de Paume, la rue du Collège, la Haute Rue, la rue du Val de Loir etc

Nous allons travailler à la préparation d'un Plan d'Incitation au Respect des Limitations de Vitesse qui aura pour objet de sélectionner et chiffrer un ensemble de mesures (renforcement de signalétique, incitations physiques à ralentir) qui pourraient être mises en application en 2018.

### **Cimetière**

La compagnie d'assurances de l'entreprise Cissé a validé le devis de l'entreprise Gouzennes pour la réparation des caveaux endommagés lors du chantier de réalisation des allées.

Ce devis est d'un montant de 30.183€ HT.

Nous attendons maintenant de l'entreprise Gouzennes qu'elle fixe la date de son intervention.

### **Personnel**

-Pour assurer le remplacement de Lydia Bastard qui assurait à l'accueil 20% de l'emploi assuré à 80% du temps par Emilie Derooin, nous avons fait appel à Laura Langlois, domiciliée à Coudrecieux, qui partage cet emploi à temps partiel avec un autre temps partiel exercé à la mairie de St Michel de Chavaignes.

-Nous sommes toujours en recherche d'un(e) jeune pour réalisation d'un Service Civique à la Médiathèque.

### **PLUI**

La démarche d'élaboration du PLUI suit son cours.

Dans ce cadre, un Forum des acteurs locaux est organisé à Thorigné le mercredi 10 Mai à 19h.

Il est important d'y faire participer des agriculteurs, des commerçants, des chefs d'entreprise, des professionnels de santé, des membres d'associations etc qui ne doivent pas être des élus.

Il convient que les personnes intéressées le fassent savoir à la mairie.

### **Divers**

#### **- Achat d'équipements pour la Salle Polyvalente**

Comme cela était prévu au budget, nous avons fait l'acquisition d'un double frigo pour le bar et d'un fourneau 4 feux pour la cuisine.

Dès sa première utilisation, celui-ci a été endommagé par la pose, sans doute, d'un plat en plastique sur la plaque intérieure du four.

#### **- Record de vitesse dans la traversée de Bouloire**

Nous recevons régulièrement les relevés des vitesses enregistrées par nos radars pédagogiques. Le record vient d'être battu avec un passage enregistré à 154 km-h le lundi 17 Avril à 5h20 (!!!)

#### **- Journées du Patrimoine**

Cette année, nous avons prévu non seulement d'ouvrir le Château aux visites le dimanche 17 Septembre mais aussi d'organiser une animation en faisant appel à la Confrérie de Quintefeuille de Lombron spécialisée dans l'organisation d'animations sur le thème du Moyen Age (Budget de l'ordre de 300€).

#### **- Objets déclassés**

Nous disposons d'un certain nombre d'objets déclassés après notamment la démolition de la classe SCAN et la fermeture de la Perception (vieux tableaux et bureaux, casiers métalliques etc). Nous en avons fait don à l'Association des Parents d'élèves pour qu'elle les vende au profit de ses activités.

#### - Problème station d'épuration

A la suite de l'accident technique survenu le 20 Mars, la réparation définitive (installation d'un nouvel arbre d'entraînement de turbine) a été effectuée le 28 Avril avec intervention de plongeurs afin d'assurer une continuité de fonctionnement de la station sans vidange ou by-pass de celle-ci.

#### - Application Gig@lis

La Région a lancé une campagne crowdsourcing avec l'application smartphone Gig@lis pour cartographier et évaluer la qualité de la couverture des Pays de la Loire en réseaux de téléphone mobile.

L'objet est d'identifier, outre les zones blanches, toutes les zones grises où la couverture mobile est défaillante.

Depuis son smartphone, chaque utilisateur est invité à réaliser 2 tests de débit et de qualité des services qui alimentent une base de données, permettent d'affiner la carte des réseaux mobiles sur le territoire et d'orienter les plans d'action à mettre en œuvre pour pallier les déficiences constatées.

Les possesseurs de smartphone sont invités à participer à cette opération. On trouvera dans le dossier une note complète sur le sujet.

#### - Bureau de vote élections

Dans le dossier, on trouvera un rappel de la composition de bureau de vote pour le 2ème tour de l'élection présidentielle dimanche prochain 7 Mai.

A cette occasion, il est rappelé qu'une position commune doit être intégralement respectée par les membres des bureaux de vote à propos de la présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

## **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

### **01 - PROJET ÉCOLES 2017/2018**

Le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre pour le regroupement du site scolaire avec construction, extension et restructuration de bâtiments scolaires à l'équipe composée du cabinet SCHEUBEL GENTY, architecte mandataire, et des bureaux d'études suivants : Carré d'Aire (économie-électricité), Blin (thermique), FLK Ingénierie (structure) et Urbaterra (VRD paysages).

Ce regroupement scolaire est prévu sur le site de la rue Montreul, à proximité de l'école maternelle, de l'école primaire René Cassin 1 et de la cantine scolaire. L'enveloppe prévisionnelle affectée par la Commune à cette opération, prévue en 2017 et 2018, était fixée à 1 320 000 € HT, hors honoraires et frais divers.

Conformément à sa mission, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'avant-projet définitif (APD). A ce stade, le montant prévisionnel définitif s'élève à 1 363 209 € HT, hors travaux de désiamantage dont le montant n'est pas encore connu à ce jour.

Ce nouveau montant prévisionnel fait suite à des ajustements de prestations par rapport au cahier des charges initial suite aux réunions du Comité de Pilotage.

Le Maire présente aux conseillers l'avant-projet définitif concernant le regroupement du site scolaire qui comprend les travaux suivants :

- \* Ecole maternelle : extension pour création d'une classe en prolongement du bureau de la direction, requalifications intérieures comprenant transfert de la bibliothèque dans le dortoir actuel, dortoir transféré dans la classe à droite de l'entrée, création d'un couloir pour un accès direct à la cour,
- \* Ecole primaire : création d'un bâtiment de 4 classes, avec bureau de la direction, salle des enseignants et sanitaires, réaménagement du hall de l'ancien bâtiment, démolition du préau et des sanitaires actuels,
- \* Création de préaux, aménagement des cours et d'un parking, création d'un chemin piétonnier entre le parking de l'école maternelle et le nouveau parking,
- \* Cuisine scolaire : extension et restructuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, par 18 voix pour, de

- valider l'avant-projet définitif tel que présenté pour un montant prévisionnel de 1 363 209 € HT, auquel il conviendra d'ajouter le coût des travaux de désiamantage,

- autoriser le dépôt du permis de démolir et du permis de construire nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **02 - PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZT 388**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune possède une grande parcelle située entre les squares du Cormier et de la Conterie, accessible à partir de la voirie du square de la Conterie. Ce terrain est actuellement inclus dans la parcelle cadastrée ZT 388 qui comprend aujourd'hui l'ensemble voirie/espaces verts du square de la Conterie et devra donc faire l'objet d'un bornage.

A l'issue de la division, la parcelle à vendre serait d'une superficie d'environ 2 460 m<sup>2</sup>. Elle constitue actuellement un espace vert nécessitant un entretien régulier par le service technique alors qu'elle ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune.

Par avis du 10 mars 2016, le service France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 27 100 € avec une marge de négociation de +/- 10%.

Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de mettre cette parcelle en vente en terrain à bâtir, puisqu'elle se situe en zone constructible avec les réseaux passant à proximité, au prix de 20 000 €.

Depuis cette date, une seule proposition d'achat a été reçue en Mairie, émise par M. Xavier MARTIN de Coudrecieux pour un montant de 17 000 €.

Le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle demande d'avis de France Domaines est en cours, l'avis précédant datant de plus d'un an.

M. GIRAULT souligne que le prix au mètre carré pour ce terrain est inférieur au prix de cession du terrain du lotissement du Dué.

Le Maire répond que la configuration et l'environnement de ce terrain ne sont pas du tout les mêmes.

Suite à la procédure en cours d'élaboration du PLUi, M. PAPILLON s'interroge sur l'influence que le PLUi peut avoir sur les terrains à bâtir en agglomération et sur leur prix.

Le Maire répond qu'à son avis le PLUi aura peu d'influence, car le potentiel de terrains à bâtir va être le même qu'actuellement, étant donné que le périmètre retenu dans le cadre du PLUi épouse le périmètre urbain actuel.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour (1 abstention : M. PAPILLON) :

- donne son accord pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZT 388, située square de la Conterie, à M. Xavier MARTIN, pour une superficie d'environ 2 460 m<sup>2</sup>,
- dit que le prix de vente de cette propriété est fixé à la somme de dix-sept mille euros (17 000 €), net vendeur, sous réserve de l'estimation de France Domaines,
- dit que les frais liés à cette vente (honoraires notaire, bornage etc ...) sont à la charge de l'acquéreur,
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **03 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES COURS DE YOGA**

Le Maire expose aux conseillers présents que Mme Pierrette Lagneau dispense à son compte des cours de yoga le mercredi actuellement dans la salle de la MJC (mais aussi le mercredi matin pour un groupe d'Aînés Ruraux).

A la rentrée prochaine, elle n'aura pas la possibilité de poursuivre cette activité dans la salle de la MJC. Elle demande donc à disposer de la Salle Polyvalente, ce qui est possible le Jeudi.

Au cours de l'année, elle prévoit d'organiser une trentaine de séances pour 2 groupes différents de 18h à 21h.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une participation aux frais à la charge de Mme Lagneau pour un montant forfaitaire de 150€ pour l'année, en considérant  
1-qu'il est important de continuer à proposer à Bouloire l'organisation d'une activité qui concerne 25 personnes environ,  
2-que la mise à disposition de la Salle entraîne pour la commune des frais de chauffage et d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,  
- décide de fixer à titre de participation aux frais à la charge de Mme LAGNEAU un forfait annuel de 150 € pour la location de la salle polyvalente pour les séances de yoga,  
- dit que ce forfait sera payable auprès de la Perception de Saint-Calais après réception d'un titre de recettes,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL**

### **04 - CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES A TEMPS COMPLET**

Le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Il expose à l'assemblée que la Responsable de la Médiathèque, actuellement titulaire du grade d'Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, a été reçue au concours d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de créer le poste correspondant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal

- décide la création du poste dans le grade suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :
  - Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques : 1 poste à temps complet
- donne son accord pour la suppression du poste dans le grade suivant à partir de la date où l'agent sera nommé dans son nouveau grade :
  - Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste à temps complet
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants à cet avancement de grade sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Mission de repérage amiante pour le Projet Ecoles confiée à APAVE pour 1 060 € HT,
  - \* Etude de sol pour le Projet Ecoles confiée à FONDASOL pour 3 390 € HT,
  - \* Curage et inspection des réseaux eaux usées et eaux pluviales pour le Projet Ecoles par SARL SAM pour 1 000 € HT,
  - \* Achat de signalétique auprès de SIGNAUX GIROD pour 3 811,83 € HT,
  - \* Achat d'un fourneau et d'une armoire réfrigérée pour la salle polyvalente auprès de BENARD pour 3 750 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
  - \* Concession de caverne pour une durée de 30 ans pour la famille CICÉ-TIRONNEAU,
  - \* Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. et Mme COCHIN Serge,

- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par les consorts CLOU à M. COURANT d'une propriété bâtie au 8, rue du Jeu de Paume,
  - \* Vente par M.Mme AMESLON Bernard à M. AMESLON Daniel et Mme PAPIN d'une propriété bâtie au lieu-dit Gué Marie,
  - \* Vente par les consorts BLIN à M.Mme VERRON Bernard d'une propriété bâtie au 12, square de l'Ormeau.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

## ➤ MEDIATHEQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le Maire indique que la responsable de la Médiathèque a établi le rapport d'activités de cette structure pour l'année 2016. Ce rapport a été envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Il donne lecture des principaux éléments de l'année passée : dépenses de fonctionnement et d'investissement, fréquentation, répartition des inscrits par âges et par communes, ressources numériques, fréquentation des animations, équipe. Il présente également les souhaits d'investissement pour 2017 : réaménagement, fonds de jeux...

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

## 06 - PROJET DE SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE

Le Maire expose à l'assemblée que la Commission locale de l'eau a validé en janvier dernier le projet de SAGE du bassin versant de l'Huisne révisé.

Ce dernier projet met en avant de nouveaux enjeux de l'eau pour le bassin versant, telles que la lutte contre l'érosion des sols et la gestion quantitative de la ressource en eau. L'objectif d'atteinte du bon état des eaux restant l'objectif stratégique pour le bassin versant.

Une présentation synthétique du projet a été adressée par mail à chaque conseiller.

Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le sujet.

M. GIRAULT indique qu'il retrouve les mêmes éléments qui étaient déjà présents dans les études réalisées dans les années 2000. Il estime que l'argent consacré à ces études aurait été plus utile à la réalisation de travaux.

Au sujet des ragondins, M. PASQUIER explique que pour régler le litige en cours le Syndicat du Dué et du Narais a fini par régler la facture au FGDON. Il ajoute qu'il a demandé au FGDON d'envoyer un devis à la Commune pour l'organisation d'une campagne de destruction des ragondins.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, donne un avis favorable sur le projet du SAGE tel que présenté.

## 07 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN – MODIFICATION DES STATUTS : COMPETENCE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 16 février 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a décidé une modification de ses statuts dans les termes suivants :

"-Vu l'article L 5211-17 du CGCT qui prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

-Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

-Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 qui prévoit que les EPCI élaborant un PLUi tenant lieu de PLH (PLUi-H) doivent être dotés d'une compétence en matière d'habitat.

**APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes comme suit :

-Prise de la compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) » dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie »,

-Modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes pour intégrer cette compétence."

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien présentée ci-dessus pour la compétence " Programme Local de l'Habitat".

## **08 - EXPLOITATION D'UN ELEVAGE AVICOLE SUR SAINT MARS DE LOCQUENAY – ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire informe les conseillers que par arrêté du 14 mars 2017, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur le projet présenté par M. GAUDIN Lionel pour l'exploitation d'un élevage avicole, situé au lieu-dit « Le Champ du Meslier » sur la commune de Saint Mars de Locquenay.

Il ajoute que la consultation du public se déroule du 4 avril au 4 mai 2017 inclus. L'avis d'enquête publique a été transmis à tous les conseillers par mail en les invitant à venir consulter le dossier complet en Mairie.

Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le sujet.

Mme ASSE-ROTTIER indique qu'elle ne veut pas cautionner ce type d'exploitation, en raison de la mauvaise qualité du poulet standard produit.

M. GIRAULT explique qu'au regard des études incluses dans le dossier, il n'y a aucun risque de communication entre l'épandage et le captage des eaux souterraines, mais il émet des doutes sur le sérieux de ces études.

MM. TROCHON et MONCHATRE souhaitent souligner que l'agriculteur porteur du projet est une personne sérieuse, qui investit dans un créneau principalement occupé par le Brésil et la Pologne, qui assurent actuellement 44% des importations de poulet standard en France.

M. MONCHATRE ajoute que l'élevage avicole ne nécessite pas beaucoup de volume de paille et que l'épandage est prévu sur la commune de Tresson.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur ce projet.

5 abstentions : Mme ROTTIER, MM. BOUCHE, MONCHATRE, GIRAULT, PASQUIER

1 vote contre : Mme ASSE-ROTTIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, émet un avis favorable sur la demande d'exploitation d'un élevage avicole présenté par M. GAUDIN Lionel.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.**

Le Maire  
Jean-Marie BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance  
Sylvère GIRAULT

Les Conseillers Municipaux